



Commune de BERNEVILLE

Département du Pas-de-Calais
Arrondissement d'Arras
Canton d'Avesnes-le-Comte

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 JUIN 2022

Nombre

De conseillers
en exercice : 11
De présents : 11
De votants : 11

L'an deux mil vingt deux, le 23 juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de BERNEVILLE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Julien BELLENGIER, Maire.

Etaient présents : M. BELLENGIER Julien, Maire, ALLEGRO Jean-François, BOUY Fabrice, DUBOIS Gaëlle, BUQUET Christian, DUBRULLE Perrine, KWASEBART Michel, LALY Olivier, PAYEN Odile, PIGACHE Romuald, SZYMANEK Sandra,

Secrétaire : Mme Odile PAYEN

2022/17

En préambule, le Maire demande aux conseillers municipaux faisant partie du conseil d'administration d'une association de ne pas prendre part au débat et au vote relatif à la dite association.

OBJET :
**Vote des subventions aux
associations**

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2022.

Dans le contexte particulier de la crise sanitaire, qui a perduré pendant plusieurs mois, certaines associations ont été particulièrement impactées, avec une mise à l'arrêt brutal de l'essentiel de leurs activités.

Les incidences sur leurs budgets ne sont pas identique pour l'ensemble des associations. A ce jour, aucune association ne s'est encore retrouvée en grande difficulté. Aussi, d'autres n'ont pas engagé de dépenses comme à l'accoutumé.

Monsieur le Maire précise que l'ensemble des associations a reçu un courrier leur demandant de déposer un dossier de demande de subvention. A ce jour, ont demandé une subvention :

- Comité des Fêtes de Berneville
- Association sportive de Berneville
- Club Féminin
- Club des aînés amitiés et détente
- Club de pétanque
- Arras Sénégal

Monsieur le Maire précise que l'Association des Parents d'Eleves et la Coopérative Scolaire n'ont pas déposé de demande de subvention. Les anciens combattants n'ont pas été sollicités.

Monsieur le Maire rappelle les subventions versées les années précédentes et présente les demandes des associations. Monsieur le Maire précise que la Commune a conventionné avec la SACEM pour certaines activités associatives (ducasse, fête de l'école entre autre).

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

24 juin 2022

et que la convocation du Conseil avait été faite le
17 juin 2022

Le Maire,
Julien BELLENGIER

A la suite de leurs demandes et au vu de l'intérêt que représentent leurs actions pour la population Bernevilloise, il est proposé d'attribuer des subventions de fonctionnement aux associations, pour contribuer à la bonne marche de leurs activités, selon la répartition suivante :

- Comité des Fêtes de Berneville : 3000€
- Association sportive de Berneville : 600€
- Club Féminin : 400€
- Club des aînés amitiés et détente : 400€
- Club de pétanque : 800€
- Arras Sénégal : 300€
- Coopérative scolaire : 500€
- Anciens combattants : 250€

Après en avoir délibéré, le Maire soumet au vote :

1. l'attribution des subventions aux associations telles que récapitulées ci-dessus,
2. dit que les crédits seront inscrits au budget et que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits ouverts au budget.

A l'unanimité, moins une abstention de C.BUQUET pour le club de Pétanque, et un vote Contre de JF.ALLEGRO pour le club des aînés, le conseil municipal approuve la proposition.

Ainsi fait et délibéré, publié et affiché, certifié et rendu exécutoire, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire